

Bilan de compétences

Transformation

Analyser ses compétences, définir son projet professionnel et le rendre réalisable. Un accompagnement individuel de 24 heures, sur 3 à 4 mois, en présentiel à Bordeaux ou à distance.

**24 heures**

dont 18 h en face à face

3 à 4 mois

9 séances de 2 h, espacées de 10 à 15 jours

2 000 €

nets de TVA · finançable CPF

ORGANISME DE FORMATION

Creativ'Coach

FORMATION ANIMÉE PAR

Sophie Beaufour

CONTACT

06 15 20 69 85

sophie.beaufour@creativcoach.fr



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Bilans de compétences

L'essentiel

OBJECTIF

- Permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations.
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- Utiliser ses atouts comme un moyen de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

PUBLIC

Toute personne active : salariés du secteur privé, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi (via France Travail, APEC ou Cap Emploi).

PRÉREQUIS

Aucun.

DURÉE

Durée totale de 24 heures, répartie sur un parcours de 3 à 4 mois.

Accompagnement en face à face	18 h
Travail personnel encadré entre les séances	6 h
Total	24 h

9 séances de 2 h. Rythme : séances espacées de 10 à 15 jours. Un entretien de suivi d'une heure est proposé 3 à 6 mois après la fin du bilan.

Programme

Trois phases conformes au cadre réglementaire du bilan de compétences.

Les durées indiquées comprennent le temps d'accompagnement et, entre parenthèses, le travail personnel estimé.

01 Présenter le cadre et les modalités du bilan, analyser la demande, identifier les attentes et les besoins, et définir les objectifs de l'accompagnement.

Phase préliminaire

2 h (travail personnel 1 h)

02

Phase d'investigation

12 h (travail personnel 3 h)

- Analyser le parcours professionnel et personnel, identifier les expériences significatives et repérer les compétences mobilisées.
- Identifier les intérêts, motivations, valeurs et sources de satisfaction professionnelle ; passation et analyse des outils RIASEC et MBTI.
- Approfondir les aptitudes, compétences transférables et ressources personnelles ; mettre en évidence les points d'appui et les axes de développement.
- Explorer les pistes professionnelles au regard du profil, des compétences, des motivations et des contraintes personnelles.
- Confronter les pistes identifiées à la réalité du marché, rechercher les informations nécessaires et vérifier la faisabilité des projets envisagés.

03

Phase de conclusion

4 h (travail personnel 2 h)

- Analyser et hiérarchiser les pistes retenues, valider le projet professionnel privilégié et définir les étapes nécessaires à sa mise en œuvre.
- Formaliser la synthèse du bilan, construire le plan d'action à court et moyen terme, identifier les ressources et les modalités de suivi du projet.

Modalités et méthodes

EN PRÉSENTIEL

Accueil dans un espace confidentiel et adapté à l'entretien individuel.

Documents partagés via Google Drive ou un espace sécurisé.

À DISTANCE

Plateforme de visioconférence sécurisée (Zoom, Teams, Meet).

Documents partagés via Google Drive ou un espace sécurisé.

Tests de connexion avant le démarrage.

Assistance technique disponible pendant toute la durée du parcours.

MÉTHODES

Approche personnalisée et centrée sur la personne.

Alternance d'entretiens, d'exercices pratiques et de réflexions guidées.

Feedbacks réguliers et accompagnement progressif.

OUTILS

Outils issus du coaching et du développement personnel, liste non exhaustive :

01 L'inventaire de l'expérience professionnelle (tests psychométriques — RIASEC)

02 L'inventaire des valeurs personnelles

03 Le questionnaire 360°

04 L'analyse des pistes professionnelles

05 La tenue d'enquêtes directes auprès des professionnels

Livrables, évaluation et accès

LIVRABLES

- Convention de bilan
- Supports de travail remis au bénéficiaire
- Synthèse écrite confidentielle
- Attestation de fin de bilan

ÉVALUATION

- Autoévaluation du niveau de clarté en début et en fin de bilan
- Évaluation continue de la progression et de la satisfaction
- Remise d'une synthèse écrite avec plan d'actions en fin de bilan, en accord avec le bénéficiaire
- Questionnaire final de satisfaction
- Entretien de suivi proposé dans les 3 à 6 mois suivant la fin de la prestation

ACCÈS ET CONTACT

PREMIER CONTACT	Par mail, téléphone ou via la plateforme Calendly
RÉPONSE	Sous 48 heures
ENTRETIEN PRÉALABLE	Gratuit, pour valider votre projet
1 ^{ER} RENDEZ-VOUS	Proposé sous 15 jours
DÉLAI TOTAL	Environ 3 semaines entre la demande et le début du bilan
HANDICAP	Aménagements possibles sur demande

Toute demande de report de séance doit être effectuée au minimum 48 h à l'avance.

Tarif et financement

TARIF

2 000 €

nets de TVA — organisme non assujetti

18 h d'accompagnement en 9 séances de 2 h, plus le travail interséance estimé selon l'engagement du bénéficiaire. Séances espacées de 10 à 15 jours. Une heure de suivi post-bilan est prévue 3 à 6 mois après la fin du parcours.

FINANCEMENTS

CPF — Compte personnel de formation

Plan de développement des compétences

France Travail (AIF)

Financement personnel

INFORMATION CPF

Conformément au décret de février 2026, l'utilisation du CPF est plafonnée à 1 600 €. Une participation forfaitaire obligatoire de 150 € est appliquée pour toute utilisation du CPF, sauf pour les demandeurs d'emploi (loi du 2 avril 2026).

service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17364

ÉLIGIBILITÉ

Le bilan de compétences peut être réalisé sur le temps de travail, avec l'accord de l'employeur, ou hors temps de travail, sans autorisation particulière.

Il peut se dérouler en présentiel, à distance ou en format mixte.

Cadre légal et déontologie

CADRE JURIDIQUE Le bilan de compétences est réalisé conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail. Les résultats sont confidentiels et la synthèse est remise uniquement au bénéficiaire, sauf accord écrit.

DÉONTOLOGIE Le bilan de compétences est conduit dans le respect strict de la déontologie du coaching professionnel, fondée sur la confidentialité, la bienveillance, le non-jugement et le respect du rythme du bénéficiaire.

L'accompagnante est engagée dans une démarche de supervision régulière, garantissant la qualité, la justesse et l'éthique de sa pratique.

IDENTIFICATION	ORGANISME DE FORMATION Creativ'Coach	FORMATION ANIMÉE PAR Sophie Beaufour
	TÉLÉPHONE 06 15 20 69 85	MAIL sophie.beaufour@creativcoach.fr

**Un entretien préalable gratuit
pour valider votre projet**

Réponse sous 48 heures · premier rendez-vous sous
15 jours

06 15 20 69 85
sophie.beaufour@creativcoach.fr
creativcoach.fr